

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D347

Séance du 22 mars 2012 - Convocation du 15 mars 2012

Compte rendu affiché le 30 mars 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. FODDIS.

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par M. FODDIS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet : État des effectifs du dispositif du Parcours de Réussite Éducative

Par délibération en date du 27 octobre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste au sein du **Parcours de Réussite Éducative**, qui intègre la coordination du dispositif pour 50 % et un volet vie associative à 50 % suivant les missions qui ont été présentées.

L'équipe du **Parcours de Réussite Éducative** dont l'activité est en constante augmentation, est également composée de deux référents dont les postes avaient également été prévus par délibération.

Le budget prévisionnel du PRE (financé par subvention de l'État) permet également d'envisager un ½ poste de référent en plus. Il convient ainsi de mettre à jour les effectifs du PRE pour communication aux services préfectoraux :

- Poste de chargé de mission : 50 % sur la coordination (et 50 % sur la vie associative)
- Postes de référents : 2 postes à temps complet et 1 poste à mi-temps

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984,
- **APPROUVE la composition des effectifs du Parcours de Réussite Éducative comme présentée ci-dessus,**
- **DIT que la rémunération de ces postes est calculée sur la base de la grille indiciaire des Attachés Territoriaux,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 22 mars 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/03/2012
- Publication ou affichage le 27/03/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 mars 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.